

Publié le 04/02/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Réf : CCAS25_07

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 24 janvier 2025

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine
BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD,
Corinne JARASSIER.

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°07

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – CCAS

Il est proposé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale le **BUDGET PRIMITIF 2025 du CCAS**.

Section de fonctionnement :

Total Dépenses297 507,00€

Total Recettes297 507,00€

Section d'investissement :

Total Dépenses193 259,71€

Total Recettes193 259,71€

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve le budget primitif 2025 du CCAS ;
- charge M le Président de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

- 4 FEV. 2025



AR Prefecture N°07 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_07-BF
Reçu le 04/02/2025